

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 18/AO/BOUREGREG/2014**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 05 août 2014 à 09h30 il sera procédé, au siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'élaboration des plans de restructuration des secteurs historiques de Rabat relevant de la Séquence I du Plan d'Aménagement Spécial de la Vallée du Bouregreg : le boulevard Laalou (ZR-1), les Oudayas (ZR-2), la façade fluviale (ZR-3).

Le présent appel d'offres est lancé par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, Etablissement Public doté par la loi 16-04 de la personnalité morale et de l'autonomie financière et chargé par ladite loi de l'aménagement et de la mise en valeur des deux rives de l'Oued Bouregreg.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés au premier étage du siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg sis 1 angle rues Ghafsa et Patrice Lumumba, Quartier Hassan, Rabat, Maroc. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille Dirhams (20 000,00 MAD).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (RMA). Ledit Règlement est disponible sur le site [www.bouregreg.com](http://www.bouregreg.com).

Les candidats peuvent :

- soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des Marchés au premier étage du siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg sis 1 angle rues Ghafsa et Patrice Lumumba, Quartier Hassan, Rabat, Maroc ;
- soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit, les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du RMA précité, complétées par celles exigées dans le règlement de la consultation.

**Une visite des lieux est prévue le mardi 22 juillet 2014 à 10h00. Le départ se fera du siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg**